

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 DILT 1** Contrôles technique des véhicules de la ville de Paris, en 6 lots séparés - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation – Signature.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'un appel d'offres pour la fourniture, en 6 lots séparés, de contrôles technique des véhicules de la ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés, le principe et les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture, en 6 lots séparés, de contrôles technique des véhicules de la ville de Paris.

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et le règlement de consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatif à la fourniture, en 6 lots séparés, de contrôles technique des véhicules de la ville de Paris, pour une période de 24 mois à compter de la date de notification.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 35-I à III du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à des marchés négociés, Mme la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marchés négociés.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les marchés résultant de la procédure de consultation dont les seuils sont les suivants :

Lot n° 1 : Contrôles technique et antipollution des véhicules de la ville de Paris de PTC < 3,5 t situés dans la zone Nord

Seuil minimum sur 24 mois : 10.000,00 euros HT (12.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois : 40.000,00 euros HT (48.000,00 euros TTC)

Lot n° 2 : Contrôles technique et antipollution des véhicules de la ville de Paris de PTC < 3,5 t situés dans la zone Sud Est.

Seuil minimum sur 24 mois : 15.000,00 euros HT (18.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois: 60.000,00 euros HT (72.000,00 euros TTC)

Lot n° 3 : Contrôles technique et antipollution des véhicules de la ville de Paris de PTC < 3,5 t situés dans la zone Ivry.

Seuil minimum sur 24 mois : 15.000,00 euros HT (18.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois: 60.000,00 euros HT (72.000,00 euros TTC)

Lot n° 4 : Contrôles des chronotachygraphes et des limiteurs de vitesse des véhicules de la ville de Paris situés dans la zone Nord.

Seuil minimum sur 24 mois : 30.000,00 euros HT (36.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois: 100.000,00 euros HT (120.000,00 euros TTC)

Lot n° 5 : Contrôles des chronotachygraphes et des limiteurs de vitesse des véhicules de la ville de Paris situés dans la zone Sud.

Seuil minimum sur 24 mois : 15.000,00 euros HT (18.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois: 50.000,00 euros HT (60.000,00 euros TTC)

Lot n° 6 : Contrôles techniques des poids lourds et transports en commun de la ville de Paris.

Seuil minimum sur 24 mois : 30.000,00 euros HT (36.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois: 90.000,00 euros HT (108.000,00 euros TTC)

Article 5 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur les divers crédits inscrits et à la section de fonctionnement du budget annexe du STTAM (nomenclature M4) au chapitre 61, article 615 et pour la Direction de la Propreté et de l'Eau au budget de fonctionnement, mission 460, chapitre 011, rubrique 810, nature 61551, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**